

## Projet de résolution de la commission « Sécurité et Services Extérieurs » (SSE)

Lors de sa séance du 26 février 2014, la commission SSE a pris connaissance des travaux SIG-gaz et leurs implications sur la rue de Bernex. Imposés par la nécessité d'entretenir le réseau de gaz naturel, ces travaux impacteront lourdement sur la rue de Bernex et enclencheront des mesures de circulation majeures.

"Ainsi, entre les mois de mars et septembre 2014, la rue de Bernex – ainsi que le chemin de Saule seront mis en sens unique". L'ensemble des utilisateurs de la rue de Bernex (véhicules privés, cycles, piétons, mais aussi commerçants et riverains) seront touchés par ces travaux.

La commission est consciente des désagréments importants qu'impliqueront ces travaux.

Ceux-ci ont toutefois pour point positif, si on excepte la mise à disposition d'un réseau de gaz performant, de permettre l'expérimentation du sens de circulation unique prévu par l'étude sur le réaménagement de la rue de Bernex.

Pour rappel, le projet lauréat du mandat d'études parallèles sur la rue de Bernex, **du chemin de Saule et des rues adjacentes (amendement proposé par le groupe Les Verts – Mme B. Beuchat accepté par 18 voix pour et 3 abstentions – 21 votants)**, mené en 2012, prévoyait un sens unique de circulation et un réaménagement complet de la rue de Bernex. Composée de membres du Conseil municipal, mais également des principaux protagonistes de la rue de Bernex, et faisant suite à des séances publiques (lesquels se sont d'ailleurs rendus en nombre), cette étude dispose d'une forte légitimité.

Ainsi, la commission a pris connaissance avec satisfaction de la volonté du Conseil administratif de "profiter" de la prise de nouvelles habitudes des utilisateurs - certes sous la contrainte des travaux- pour tester, hors travaux, les différents items de l'étude durant une année (sens unique, aménagements provisoires, trottoirs, cohabitation entre utilisateurs). Il est à préciser également que des comptages seront entrepris et que les habitants et commerçants seront impliqués dans cette phase (forum participatif, consultation, etc.)

Cette phase de test, grandeur nature, nécessite toutefois un accord de la Direction générale des Transports (DGT).

Or, la commission a entendu les propos du Conseiller administratif délégué – ainsi que ceux du responsable du Service technique communal – quand à la complexité des documents à fournir pour obtenir une autorisation du Service cantonal soit : Plan de trafic jusqu'en 2030, étude de la circulation avec ou sans le barreau Nord. Ces contraintes sont clairement excessives et risquent fortement de faire échouer la demande pour une prolongation du sens unique, après les travaux (septembre 2014), privant ainsi la commune d'une occasion de tester et d'affiner le projet de réaménagement de la rue de Bernex en limitant les désagréments pour ses utilisateurs.

En conséquence, la commission SSE propose au Conseil municipal de soutenir le Conseil administratif dans ces démarches visant à:

- profiter des changements d'habitude de trafic imposés pour lancer une expérience-pilote d'une année sur la rue de Bernex **et du chemin de Saule (amendement proposé par le groupe Les Verts – Mme B. Beuchat - accepté par 18 voix pour et 3 abstentions – 21 votants)** - dès la fin des travaux, **sous réserve de la consultation de l'Association des commerçants de la rue de Bernex quant aux répercussions de la mise en sens unique sur la marche de leurs affaires (amendement proposé par le groupe PLR – M. A. Jaquenoud – accepté par 15 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions – 21 votants)**
- rappeler aux instances cantonales la teneur de l'étude sur la rue de Bernex, notamment son caractère participatif et professionnel,
- préciser, également aux instances cantonales, la situation précaire qu'entraîne le retardement du prolongement du tram, pour l'ensemble des habitants de Bernex et de sa région.
- faire part au Département Cantonal des Transports de la présente résolution.

- ***tenir compte d'une circulation bidirectionnelle de la mobilité douce (amendement proposé par le groupe UDC – M. W. Bisol – refusé par 8 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions – 21 votants)***

Pour la Commission « Sécurité et Services Extérieurs »

Le président : Pierre Jordi

Bernex, le 10 mars 2014

Le projet de résolution, AMENDE est ACCEPTE par 15 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions (21 votants), lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014.